

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU  
11 octobre 2019**

Le onze octobre deux mil dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Serge VANDEWALLE, Maire.

Assistaient à la réunion : Mesdames et Messieurs Michaël NEGI, Valérie GUÉNÉ, Thierry LOULIÉ-TUQUET, Emmanuel CHRÉTIEN, Aurore LOISEAU, Xavier BLÉRY.

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Marc DAVENNE donne procuration à Monsieur Serge VANDEWALLE

Madame Séverine HUBRY donne procuration à Madame Aurore LOISEAU

Absentes excusées : Madame Nathalie HÉNON et Sophie DELACHE.

Assistait également à la réunion : Madame Angéline PAYEL, secrétaire de Mairie.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 19 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

**ORGANISATION DE L'INAUGURATION DE LA MICRO-CRÈCHE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de la micro-crèche aura lieu le samedi 19 octobre prochain à 15 heures. Entre autres personnalités, y assisteront : Monsieur le sous-préfet de Clermont, Madame la Présidente du Conseil Départemental et Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Plateau Picard, représentant les organismes qui ont collaboré au financement et/ou à la réalisation.

Monsieur le Maire souhaite, à cette occasion féliciter Monsieur NEGI qui a réalisé la maîtrise d'œuvre avec beaucoup de « maîtrise ».

Le Conseil Départemental prend en charge la mise en place d'une estrade, d'une sonorisation ainsi que la fourniture de ciseaux et ruban tricolore. Un chapiteau, prêté par la Communauté de Communes, sera mis en place par les ouvriers communaux, le temps étant assez incertain il vaut mieux prévoir un abri.

Le vin d'honneur sera fourni et servi par la Commune.

**AVENANT A LA CONVENTION SEZEO/COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention a été signée entre le SEZEO et la Commune afin que le Syndicat d'électricité puisse assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux dans la rue du 34ème Bataillon de chars.

L'avenant concerne plus particulièrement l'aspect financier du projet, une dépense supplémentaire de 12 000 euros étant venue augmenter le coût global. Cette augmentation est due à la mise en décharge spécialisée des enrobés retirés de la chaussée, ces derniers contenant de l'amiante.

Globalement, il résulte une dépense nette supplémentaire de 5 800 euros pour la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Monsieur Emmanuel CHRETIEN souhaiterait connaître le résultat des analyses, le tonnage concerné ainsi que les attestations de décharge. Monsieur le Maire les demandera au maître d'œuvre. Les bordereaux de suivi des déchets seront conservés à la mairie

### **LOYER DU LOGEMENT SIS AU 22 BIS RUE DU VIEUX MUR FLEURI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de rénovation et de mise aux normes du grand logement sis au 22 rue du Vieux Mur Fleuri sont actuellement en cours. Ils devraient s'achever au mois de novembre prochain.

Afin de pouvoir le louer, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer un montant de loyer mensuel en rappelant que la cuisine sera aménagée. Le montant de location actuel des logements communaux est d'environ 10 euros/m<sup>2</sup>, montant que Monsieur le Maire suggère de conserver pour ce logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 540 euros.

### **PROJET ÉOLIEN**

Lors de la rencontre avec la Société ENGIE GREEN du 6 septembre dernier, il a été proposé la réalisation de deux parcs de quatre machines sur le territoire communal. Le premier se situe en prolongation du parc actuel, le second à plusieurs centaines de mètres à l'arrière du terrain de football.

Les documents en annexe permettent de juger de l'opportunité de créer un ou deux parcs ou encore de n'en créer aucun.

Chacun a reçu les documents et pu poser les questions qu'il ou elle souhaitait lors de la présentation des projets et se trouve ainsi en possession des éléments nécessaires pour se faire une idée de la suite à donner. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une décision qui permettra à la Société ENGIE GREEN d'entamer les études. La procédure administrative habituelle, y compris une enquête publique suivra.

Monsieur le Maire propose, en raison de la sensibilité du sujet, de voter à bulletin secret, ce que ne retient pas le Conseil Municipal qui décide à l'unanimité de voter à main levée. Monsieur le Maire propose de choisir entre quatre possibilités

- soit un parc en prolongement du parc existant : 5 voix
- soit un nouveau parc : 0 voix
- soit deux parcs : 3 voix
- soit pas de parc : 1 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide donc par 5 voix pour et 4 voix contre, la réalisation d'un seul parc, qui sera celui en prolongement du parc en fonctionnement dit « parc du Bois Hubert ».

### **MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le critère de longueur de la voirie figure parmi les paramètres de calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État aux Communes.

Avec l'extension du lotissement, ce sont 524 mètres qui ont été créés. Monsieur le Maire propose de les ajouter au 18 826 qui sont déjà répertoriés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de prolonger la longueur de la voirie communale et de la porter à 19 350 mètres

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC ERQUINVILLERS**

Le sujet avait été évoqué à plusieurs reprises tant en Conseil Municipal que lors de rencontres informelles ou avec nos collègues du Conseil Municipal d'Erquinvillers.

Actuellement, nous nous partageons avec Erquinvillers le temps d'emploi d'un maçon, dont le grade est agent technique à raison de 17.5 heures par semaine dans chaque Commune.

Il s'avère que Lieuvillers a besoin de plus de temps d'emploi pour un maçon que Erquinvillers. Il en résulte que l'ouvrier en question est parfois appelé à effectuer des tâches hors de sa compétence à Erquinvillers alors que nous aurions besoin de lui dans la Commune.

Il est donc proposé que la Commune de Lieuvillers embauche le maçon sur un temps complet et qu'une convention soit signée avec Erquinvillers afin que n'importe quel ouvrier communal puisse se rendre à Erquinvillers pour y effectuer une tâche en fonction de sa spécialité. Le temps serait facturé selon une base fixée dans la convention, étant entendu que le minimum de temps facturé annuellement par Lieuvillers correspondrait à celui d'un ouvrier à mi-temps, salaire et charges. Le but étant que l'incidence financière soit neutre pour Lieuvillers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention figurant en annexe avec Monsieur le Maire d'Erquinvillers.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander au centre de gestion de l'Oise la création d'un poste d'agent technique à temps complet afin de pouvoir passer le temps d'emploi du maçon à 35 heures hebdomadaires. Le poste similaire à mi-temps sera supprimé après la modification réelle du temps d'emploi de l'intéressé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander la création d'un poste d'agent technique à temps complet.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera nécessaire, dans les prochains mois, de créer un nouveau poste administratif afin de remplacer la personne de l'accueil qui part en retraite à la fin du mois de mars prochain. L'idéal serait d'ouvrir un nouveau poste à compter du 1er février afin de permettre l'intégration de la personne qui sera recrutée.

### **TRAVAUX RUE D'ENFER ET ACHAT D'UNE ZONE RÉSERVÉE AU PLU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une requête pour la construction d'une maison dont l'accès pourrait se faire par la rue d'Enfer, les limites de recul du PLU permettant ladite construction.

Toutefois, la propriété est grevée par une zone réservée d'une largeur de trois mètres qui a été prévue pour l'agrandissement de la sente piétonne voisine.

Une transaction semble possible afin de permettre la construction et l'accès à la priorité. Elle consisterait, dans un premier temps, à ce que la propriétaire mette à nu l'ensemble de son terrain, notamment en démolissant les bâtiments existants, ce qu'elle avait de toute façon envisagé. Ensuite, la Commune se portera acquéreur de la zone réservée pour le prix d'un euro symbolique et aménagera une voie permettant l'accès à la propriété sur environ 40 mètres de longueur et 5 mètres de largeur (sente, 2 mètres + espace réservé, 3 mètres).

L'aménagement de la voie, en fait, serait inclus entre la rue d'Enfer et l'entrée de la propriété voisine, la suite de la sente resterait en état afin d'éviter le passage de véhicules au-delà de l'accès à la nouvelle propriété.

En résumé l'aménagement de la voie permettrait l'accès à la nouvelle propriété et serait mitoyen de l'accès à la propriété voisine. Le permis de construire pourrait alors être accordé, le raccordement aux réseaux de la construction se faisant obligatoirement sur la rue d'Enfer.

Une autre solution a été abordée lors de la rencontre avec la propriétaire. Elle pourrait obtenir l'accord de son voisin afin de créer une servitude de passage. La configuration des lieux permet une telle possibilité. La décision appartenant, bien entendu, au voisin.

Le Conseil Municipal avant de s'engager, souhaite connaître le résultat de la demande de servitude. Monsieur le Maire appellera la propriétaire pour lui rappeler d'effectuer cette démarche.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Caméras** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que malgré la demande qui lui avait été faite, il n'a pas modifié l'ordre du jour pour ce sujet puisqu'il a déjà été débattu et les fonds nécessaires ont été portés au budget. Certains travaux sont à réaliser par la Commune, ce qui n'a pas encore été fait en raison d'une charge de travail très importante du personnel. Ce sera fait au plus tôt.

Monsieur Michael NEGI rappelle que l'implantation des caméras était prévue pour le mois de janvier 2020.

Madame Valérie GUÉNÉ informe le Conseil Municipal qu'elle s'est renseignée sur le dispositif « voisin vigilant ». Il est nécessaire de trouver des volontaires qui pourraient obtenir cette qualité. La gendarmerie nous fera parvenir des informations et autres documents afin de pouvoir connaître la marche à suivre.

**Propriété présentant des problèmes d'insalubrité** : Il s'agit d'une propriété privée sur laquelle il n'est pas possible d'intervenir à l'initiative de la Commune. Monsieur le Maire a pris contact avec le notaire en charge de la succession du bien puisque cette maison est inhabitée suite au départ des locataires et au décès du propriétaire. Il appartient donc à la succession de prendre en charge l'évacuation des sacs de déchets qui sont entreposés. Concernant les chats, le refuge auquel nous sommes affiliés pourrait les recueillir, à condition de les amener. Pour cela, il faut pénétrer dans la propriété, ce qui n'est pas légalement permis et tenter de les attraper.

## **INFORMATION DU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réorganisation des installations téléphoniques de la Commune (transfert de la bibliothèque, mise en place d'Internet à la salle polyvalente et à l'atelier), il n'arrive pas à régulariser le dossier auprès de Orange. Les factures de l'atelier ont été mises au nom propre de Monsieur le Maire et son téléphone personnel au nom de la Commune. Plusieurs contacts ont été pris auprès de Orange au 3901 et un rendez-vous en boutique a eu lieu. Un courrier recommandé avec accusé de réception a été adressé au service clients de Orange. Sans réponse d'ici la fin de ce mois, il faudra envisager d'engager une procédure judiciaire afin d'obtenir gain de cause dans une affaire qui paraît pourtant tellement si simple à résoudre.

Le 15 novembre prochain est prévu est une réunion de remise des prix des lauréats du brevet des collègues au Collègues Louise Michel. Monsieur CHRETIEN y représentera la Commune.

## **Rapport de Madame la 2ème Adjointe**

Madame GUÉNÉ informe Conseil Municipal qu'une somme de 100 euros est due au Comité des Fêtes qui avait pris en charge le paiement de la troupe théâtrale qui est intervenue lors de l'exposition de novembre 2018.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : versement d'une subvention exceptionnelle de 100.00 euros au Comité des Fêtes. Cette modification est acceptée à l'unanimité de même que la subvention exceptionnelle.

Madame Valérie GUÉNÉ informe le Conseil Municipal que le congélateur et le réfrigérateur de la cuisine sont en panne dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire indique qu'il serait intéressant de remplacer le congélateur par un neuf. Pour le réfri-

gérateur, il fera appel à BV Froid pour voir si la réparation est possible.

Madame Valérie GUÉNÉ relate les grandes lignes du travail effectué lors de la dernière réunion du Conseil des jeunes :

- La soirée Halloween aura lieu le jeudi 31 octobre prochain à partir de 18 heures. Des adultes sont sollicités pour l'encadrement des jeunes. Le Conseil Municipal est invité.

- Le Conseil des Jeunes souhaiterait savoir où en est la demande de déplacement de l'arrêt de bus. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pour le moment pas de réponse ni du Conseil Départemental ni de Oise Mobilité.

- Le Conseil des Jeunes fait remonter l'information qu'il manque de la lumière Avenue des Platanes quand les enfants circulent pour aller prendre le bus. Monsieur le Maire indique qu'il va demander aux agents communaux de vérifier l'état des lampadaires.

Madame Valérie GUÉNÉ informe le Conseil Municipal que la commission Fleurissement souhaite créer un nouvel espace en face du cimetière ainsi que des places de parking. La commission propose par ailleurs d'aménager l'espace autour du monuments aux Morts. Le Conseil Municipal est favorable à ces aménagements qui devront toutefois rester dans le cadre du budget alloué.

Madame la 2ème Adjointe rappelle que les branchements spécifiques pour les éclairages de Noël n'ont pas été mis en place sur les lampadaires de la rue du 34ème Bataillon de Chars. Monsieur le Maire signale qu'il a pris contact avec l'Entreprise en charge des travaux et que ce sera fait prochainement. En fait il s'agit d'une procédure normale, cet aménagement se fait après installation des lampadaires.

Madame Valérie GUÉNÉ souhaiterait connaître la situation concernant le projet de méthanisation. Monsieur le Maire déclare que le certificat d'urbanisme n'est pas encore revenu de la Préfecture qui instruit ce dossier.

### **Emmanuel CHRÉTIEN**

Souhaite informer le Conseil Municipal sur l'approvisionnement du distributeur de pain. La Société « Le Distrib » assurera la livraison pendant quelque temps, jusqu'au remplacement de l'actuel boulanger par un autre.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 23 heures 30 La prochaine réunion aura lieu le vendredi 22 novembre à 20 heures 30.